



Formation en présentiel

Réf : PR E01
V1 21/08/24

Formation Sauveteur Secouriste du Travail

Durée : 14
heures / 2 jours

Objectifs de la formation :

Maitriser le concept du Sauveteur Secouriste du Travail Rechercher les risques persistants pour protéger, Examiner la victime et faire alerter les secours Dispenser les soins d'urgence aux blessés.

Compétences développées:

- Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail
- Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

Public concerné :

Toute personne devant exercer la fonction de SST dans son établissement

Effectif par session :

4 participants minimum / 10 maximum

Prérequis :

Aucun

Modalités d'accès :

Aucune en dehors des prérequis

Modalités de déroulement de l'action de formation

- Formation réalisée en présentiel selon le référentiel de l'INRS V8 01/21

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Cette formation peut être accessible aux personnes en situation de handicap. Merci de nous contacter.



Méthodes pédagogiques et moyens utilisés :

Démonstration vitesse réel, commentée justifiée, étude de cas. Moyens: Plan d'intervention + pictogrammes
Plan d'actions prévention + pictogrammes 1 défibrillateur automatisé externe de formation avec accessoires 1 lot de mannequins avec peaux de visage individuelles (ou dispositif de protection individuelle) : - Mannequin RCP adulte - Mannequin RCP enfant - Mannequin RCP nourrisson Divers matériels pour la réalisation des simulations
Matériel d'entretien des mannequins et consommables

Programme :

Le Sauvetage - Secourisme du travail

- Les accidents du travail dans l'établissement ou dans la profession
- Intérêt de la prévention des risques professionnels
- Qu'est-ce qu'un Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ?
- Présentation du programme de formation SST

Rechercher les risques persistants pour protéger

- Formation générale à la prévention
- Rendre le SST capable de « Protéger » en utilisant les notions développées dans la législation actuelle relative à l'évaluation des risques (code du travail, articles L 230-2 et R 230-1)
- Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement
- Identifier les dangers dans la situation concernée
- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés
- Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime de la zone dangereuse sans s'exposer lui-même
- Définir les actions à réaliser permettant la suppression éventuelle du (des) danger(s) identifié(s)
- Repérer les matériels spécifiques permettant cette suppression
- Assurer ou faire assurer, par la personne la plus apte et pour une suppression permanente, la mise en œuvre de ces matériels
- Lorsque la suppression du danger identifié ne peut être envisagée de manière réaliste, faire en sorte de rendre impossible, en l'isolant, l'exposition de quiconque à ce danger.
- En cas d'impossibilité de suppression ou d'isolement du (des) danger(s) identifié(s), reconnaître les situations non dangereuses dans lesquelles il pourra dégager la victime
- Dégagement d'urgence par traction de la victime au sol
- Protéger de façon adaptée
- Repérer des dangers dans une situation de travail
- Identifier les dangers dans la situation concernée
- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés
- Définir les actions de prévention ou de protection à réaliser permettant la suppression éventuelle du (des) danger(s) identifié(s)
- Mettre en œuvre les actions de prévention ou de protection définies précédemment

Examiner la victime et Faire Alerter

- Examiner la(les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- De faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise

Secourir

- Intervenir efficacement devant : Un saignement abondant (+ cas particuliers)
- Un étouffement, (claques, méthode de Heimlich,) l'adulte, et l'enfant, le nourrisson. L'obstruction partielle.
- Un malaise (la victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux)
- Des brûlures chimiques, thermiques, électriques, internes par inhalation ou ingestion
- Des traumatismes supposés (la victime répond, elle se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements)
- Des plaies (graves, simples, particulières qui ne saignent pas abondamment)
- Une victime qui ne répond pas et qui respire
- Une victime qui ne répond pas et qui ne respire pas

Situations inhérentes aux risques spécifiques



Programme(Suite) :

Pour une formation en intra : Un minimum de 4 stagiaires est imposé par la réglementation.

En deçà, la formation ne peut pas avoir lieu Prévoir une salle de formation suffisamment grande

Qualité des intervenants :

Formateur titulaire du certificat de formateur INRS à jour, diplômé, expérimenté, spécialiste de la prévention des risques professionnels

Evaluation :

2 épreuves certificatives: - une mise en situation - un questionnaire simple sur les bases de la prévention

Attribution finale :

Certificat de sauveteur secouriste du travail valable 24 mois / Certificat de stage / Attestation individuelle de formation

Maintien des connaissances :

Avant la fin de la période de validité de 24 mois, l'apprenant doit suivre une session de SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL – MAC(Maintien et Actualisation des Connaissances)